



Conseil de ville

Question écrite

N°

Entretien des haies en zone urbaine

Selon les règlements sur l'entretien des arbustes, haies et arbres dans les zones urbaines avec la loi sur les constructions et entretien des routes du 26 oct.1978, nous constatons que des négligences dans certains quartiers font défauts sur l'entretien de ses derniers ou pas du tout pas respecté. Ceci peut engendrer par manque de visibilité des accros inévitables et parfois rendre l'accessibilité compliquer pour différents services.

Pour cela je me permets de poser les questions suivantes au Conseil municipal :

- 1) Est-ce qu'un contrôle périodique est organisé ?
- 2) Si oui combien de consignes ont été ordonnée pour respecter ces limites ?
- 3) Y a-t-il des problèmes récurrents, refus d'obtempérer, si oui, combien ?
- 4) Lors de construction y-a-t 'il un contrôle de l'arborisation consenti lors de dépôt du permis de construire ?
- 5) Ne serait-il pas possible de publier dans le journal de Porrentruy chaque année que des contrôles seront effectués afin de rendre attentif les propriétaires des tailles de haies et arbustes avec les hauteurs à respecter ou au cas un retrait suivant ladite hauteur.

Le problème est identique pour les arbres qui débordent dans les rues là aussi afin de respecter les distances et hauteurs sous la couronne pour permettre aux véhicules de voiries, des livreurs, services du feu ou encore le service de déneigement pour éviter la casse de rétroviseurs ou de phare de signalisation.

Porrentruy, le 25 juin 2020

au nom de l'UDC
Claude Gerber

